



Ce document a été numérisé par le CRDP
d'Alsace pour la Base Nationale des Sujets
d'Examens de l'enseignement
professionnel

BREVET PROFESSIONNEL PREPARATEUR EN PHARMACIE

SESSION 2011

SOUS EPREUVE E4 – U 40

LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES

Le candidat doit traiter le sujet sur 3 copies différentes

1 ^{ère} copie	LEGISLATION DU TRAVAIL
2 ^{ème} copie	LEGISLATION PHARMACEUTIQUE
3 ^{ème} copie	GESTION A L'OFFICINE
Le soin et la rigueur apportés à la rédaction des copies sont évalués. Le candidat rédigera ses réponses dans l'ordre du sujet. Un petit nombre de questions sera noté selon la règle du « tout ou rien » : le candidat s'appliquera à y répondre de manière précise	

L'usage de la calculatrice est autorisé

Ne pas utiliser, pour la rédaction des copies, de l'encre rouge ou les surligneurs réservés à la correction.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Le sujet comporte 10 pages, numérotées de 1/10 à 10/10

Les annexes numérotées 2 (page 8/10), et 4 (page 10/10), sont à rendre avec la copie.

Examen	BREVET PROFESSIONNEL	Session	2011	Code	
Spécialité	PREPARATEUR EN PHARMACIE				
Intitulé de l'épreuve	E4 -U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES				
Type	SUJET	Durée	2h30	Coefficient	4
				N° de page/total	1/10

SITUATION PROFESSIONNELLE

Madame PERRON est titulaire de la Pharmacie du Soleil, située boulevard Gambetta à LYON.

Madame PERRON compte dans ses effectifs :

- Julie, pharmacienne adjointe,
- Paul, préparateur,
- Virginie, apprentie en deuxième année de BP.

Madame MARTIN est une cliente habituelle de la Pharmacie du Soleil.

Intitulé de l'épreuve			
E4 -U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES			
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total
SUJET	2h30	4	2/10

LEGISLATION DU TRAVAIL

15 points

La Pharmacie du Soleil compte dans ses effectifs, outre un pharmacien titulaire Madame PERON, une pharmacienne adjointe (Julie), un préparateur (Paul) et une apprentie (Virginie).

1. Tous les salariés de la pharmacie du soleil bénéficient d'un contrat de travail qu'ils ont signé dès leur entrée dans l'entreprise. (6 points)

1.1 Nommer le seul contrat de travail qui peut être non-écrit.

1.2 Citer deux contrats de travail devant obligatoirement se présenter sous une forme écrite.

1.3 Définir la période d'essai.

1.4 Préciser l'utilité de la période d'essai, lors d'une nouvelle embauche, pour l'employeur puis pour le salarié.

2. Virginie est apprentie. (4 points)

2.1 Citer deux éléments caractéristiques du contrat d'apprentissage.

2.2 Préciser comment est calculé le salaire de Virginie.

3. Le médecin prescrit à Virginie un arrêt de travail d'une durée de deux semaines, pour maladie. (3,5 points)

3.1 Préciser à qui Virginie doit envoyer son arrêt de travail et dans quel délai.

3.2 Expliquer si une absence prolongée, ou des absences fréquentes d'un salarié pour maladie, peuvent justifier la rupture du contrat de travail par l'employeur.

4. Le Docteur DOBO, médecin du quartier, prend sa retraite. Aucun confrère ne le remplace, ce qui entraîne une baisse du chiffre d'affaires de la pharmacie du Soleil. Madame PERRON se voit dans l'obligation d'envisager le licenciement économique de Paul, le préparateur. (1,5 points)

4.1 Citer les trois étapes principales de la procédure de licenciement économique que Madame PERRON doit respecter.

Intitulé de l'épreuve			
E4 -U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES			
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total
SUJET	2h30	4	3/10

LEGISLATION PHARMACEUTIQUE
(40 points)

1. Madame PERRON (titulaire), Paul (préparateur) et Julie (adjointe) sont présents à l'officine. (2 points)

1.1 Définir l'officine

2. La profession de pharmacien est régie par l'Ordre des Pharmaciens. (7.5 points)

2.1. Citer la section dans laquelle est inscrite Madame PERRON

2.2. Citer la section dans laquelle est inscrite Julie

2.3 Présenter l'organisation de l'ordre des pharmaciens

2.4 L'ordre des pharmaciens a un pouvoir disciplinaire : tout manquement grave à la déontologie ou aux conditions d'exercice de la pharmacie constitue une faute disciplinaire.

2.4.1 Citer les sanctions que l'ordre peut prononcer envers un pharmacien

2.4.2 Citer trois conditions d'exercice du pharmacien

3. Les professionnels de la pharmacie, doivent porter un insigne spécifique dans l'exercice de leur fonction : il s'agit d'une modalité d'exercice. (2.5 points)

3.1. Décrire l'insigne de Paul (préparateur) et l'insigne porté par les pharmaciens d'officine

3.2 L'exercice personnel du pharmacien est également une modalité d'exercice : définir l'exercice personnel de la profession de pharmacien

4. Madame MARTIN présente deux ordonnances à Paul (6.5 points)

La première ordonnance correspond à une prescription d'ENBREL® 50 mg solution injectable (DCI : étanercept) 1 injection par semaine 1 boîte de 4 seringues pré-remplies. Médicament d'exception appartenant à la liste I.

L'ENBREL® est une spécialité pharmaceutique (ANNEXE I).

4.1. Définir spécialité pharmaceutique

4.2. Une spécialité pharmaceutique humaine est munie d'une A.M.M : citer en toutes lettres les organismes qui la délivrent

4.3 La spécialité ENBREL® 50 mg ne peut bénéficier d'aucune publicité auprès du grand public

4.3.1 Citer les trois conditions requises pour un médicament permettant une publicité auprès du grand public

4.3.2. Cependant il existe deux exceptions : les citer

5. L'ENBREL® est un médicament d'exception. (10 points)

5.1. Préciser la particularité de la vignette d'un médicament d'exception

5.2. Décrire l'ordonnance de médicament d'exception et expliquer son devenir

5.3. Énumérer les mentions à porter sur l'ordonnance lors de la délivrance de ce médicament

5.4. Indiquer la mention à porter sur le conditionnement de ce médicament

5.5. Citer le registre sur lequel l'ENBREL® doit être enregistré lors de la délivrance

5.6. Lister les différents renseignements devant être transcrits ou enregistrés sur ce registre dans le cadre d'une première délivrance

5.7 Préciser le délai légal de présentation d'une ordonnance comportant de l'ENBREL®, pour une première délivrance

5.8. Indiquer si cette ordonnance peut-être renouvelée par un médecin spécialiste exerçant en ville et indiquer dans quel délai par rapport à la prescription initiale

Intitulé de l'épreuve			
E4 -U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES			
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total
SUJET	2h30	4	4/10

6. La seconde ordonnance présentée par Madame MARTIN comporte une préparation pour traiter une kératose ; à raison d'une noisette tous les soirs :

Acide salicylique 3 g

Vaseline QSP 100g

Appliquer en massant doucement

(Sous traitance : numéro de lot : 24 ; Numéro d'ordonnancier : 1240 ; préparation réalisée le : « date de l'examen ») (6.5 points)

6.1. Nommer ce type de préparation et la définir

6.2. Dessiner l'étiquetage réglementaire de cette pommade pour la délivrance au public sachant que les substances sont hors liste

7. Julie, pharmacienne adjointe, réceptionne une ordonnance vétérinaire pour un chien. Sur l'ordonnance le vétérinaire a prescrit la spécialité vétérinaire ENACARD® 30-60 kg en comprimés. Liste I. (5 points)

7.1 Citer trois autres catégories de médicaments vétérinaires

7.2. Cette spécialité possède une AMM.

7.2.1 Citer en toutes lettres l'organisme qui dispense cette AMM

7.2.2 Indiquer le lieu de stockage de cette spécialité

Intitulé de l'épreuve			
E4 -U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES			
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total
SUJET	2h30	4	5/10

GESTION A L'OFFICINE
25 points

Le candidat doit arrondir les calculs au centième le plus proche. Les calculs seront justifiés ou démontrés par des formules. Pour les questions 4.1 à 4.4 arrondir les résultats à l'euro le plus proche.

1. Paul et Virginie sont chargés de vérifier la facture du laboratoire UNTEL fournie en annexe 2. (8,5 points)

1.1 Compléter les parties manquantes de la facture et justifier les réponses numérotées.

1.2. Citer les trois mentions obligatoires manquantes.

1.3. Déterminer la date limite de paiement de la facture.

1.4. Traduire en toutes lettres les sigles : RCS, EI.

2. Virginie a la responsabilité du rangement des médicaments. Elle remarque que ENBREL® comporte un pictogramme (ou idéogramme) sur son conditionnement secondaire conseillant sa conservation au réfrigérateur. (4,5 points)

2.1. Indiquer la signification des idéogrammes fournis en annexe 3 – document 1

2.2. Indiquer la mesure qui permet de s'assurer de la bonne conservation de l'ENBREL® de la livraison à la délivrance

2.3. Traduire la série de chiffre se trouvant sous le code barre de la vignette de l'annexe 3 – document 2

3. La gestion du stock est importante dans tout commerce. (5,5 points)

3.1. Citer les trois catégories de stock

3.2. Nommer et définir celui que vous utilisez le plus couramment

3.3. Sachant que le stock au 01 Août de la Crème STOPRID® est de trois unités, compléter le tableau en annexe 4 – document 1 et le rendre avec la copie

3.4. Calculer la rotation du stock sur la période indiquée

4. Paul s'intéresse au bilan annuel de la Pharmacie du Soleil. A sa lecture il décide d'approfondir deux notions : la T.V.A restant due à l'Etat par la pharmacie et la répartition du chiffre d'affaires (CA) selon les taux de T.V.A. (6,5 points)

4.1. Compléter les deux tableaux de l'annexe 4 – document 2 en détaillant les calculs et rendre ce document avec la copie

4.2. En déduire le montant de la T.V.A. restant due à l'Etat par Madame PERON, pharmacien

4.3. Calculer le chiffre d'affaire H.T. total annuel de la Pharmacie du Soleil à partir de l'annexe 4 – document 2

4.4. Compléter l'annexe 4 – document 3 permettant de calculer en pourcentage la proportion de ventes de chacune des catégories de T.V.A, et rendre le document avec la copie

Intitulé de l'épreuve			
E4 -U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES			
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total
SUJET	2h30	4	6/10

***ENBREL®
étanercept**

FORMES et PRÉSENTATIONS

Solution injectable SC (limpide, incolore ou jaune pâle) à 25 mg et à 50 mg : Coffret de 4 seringues préremplies + 8 tampons alcoolisés.

* Le protège-aiguille contient du caoutchouc naturel (latex).

Poudre (blanche) et solvant (limpide et incolore) pour solution injectable SC à 25 mg/ml pour usage pédiatrique : Coffret de 4 flacons de poudre + 4 seringues préremplies de solvant + 8 seringues vides + 20 aiguilles + 24 tampons alcoolisés.

Poudre (blanche) et solvant (limpide et incolore) pour solution injectable SC à 25 mg : Coffret de 4 flacons de poudre + 4 seringues préremplies de solvant + 4 aiguilles + 4 adaptateurs pour flacon + 8 tampons alcoolisés.

DC POSOLOGIE ET MODE D'ADMINISTRATION

Le traitement par Enbrel doit être initié et surveillé par un médecin spécialiste ayant l'expérience du diagnostic et du traitement de la polyarthrite rhumatoïde, de l'arthrite juvénile idiopathique, du rhumatisme psoriasique, de la spondylarthrite ankylosante, du psoriasis en plaques ou du psoriasis en plaques de l'enfant. La carte de surveillance du patient devra être donnée aux patients traités par Enbrel. Enbrel est disponible en dosages de 25 et de 50 mg.

PRESCRIPTION/DÉLIVRANCE/PRISE EN CHARGE

LISTE I

Médicament soumis à prescription initiale hospitalière annuelle. Prescription initiale et renouvellement réservés aux spécialistes en rhumatologie, en médecine interne, en pédiatrie ou en dermatologie.

AMM EU/1/99/126/013 ; CIP 3400937719100 (2006 rév 16.07.2009) 25 mg seringue.
EU/1/99/126/017 ; CIP 3400937719568 (2006 rév 16.07.2009) 50 mg seringue.
EU/1/99/126/012 ; CIP 3400937684118 (2006 rév 16.07.2009) 25 mg/ml flacon pour usage pédiatrique.
EU/1/99/126/003 ; CIP 3400936064997 (2002 rév 16.07.2009) 25 mg flacon.

Prix : 571.47 euros (4 seringues préremplies à 25 mg).
1117.30 euros (4 seringues préremplies à 50 mg).
571.47 euros (4 flacons à 25 mg/ml pour usage pédiatrique).
571.47 euros (4 flacons à 25 mg).

Remb Séc soc à 65 % selon la procédure des médicaments d'exception (prescription en conformité avec la fiche d'information thérapeutique). Collect.

Solution injectable à 25 mg et à 50 mg et poudre et solvant pour solution injectable à 25 mg : dans le psoriasis en plaques, l'indication ouvrant droit au remboursement est « Traitement du psoriasis en plaques grave chronique de l'adulte en cas d'échec ou de contre-indication ou d'intolérance à au moins 2 traitements systémiques parmi la ciclosporine, le méthotrexate et la puvathérapie ».

Inscrit sur la liste des spécialités prises en charge en sus de la T2A.

Titulaire de l'AMM : Wyeth Europa Ltd.

WYETH PHARMACEUTICALS FRANCE

Coeur Défense, Tour A, La Défense 4
92931 Paris-La Défense cdx

Information médicale : Tél : 01 41 02 78 58

Pharmacovigilance : Tél : 01 41 02 79 64

Site web : <http://www.wyeth.fr>

Intitulé de l'épreuve			
E4 -U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES			
Type	Durée	Coefficient	N° de page/total
SUJET	2h30	4	7/10

A RENDRE AVEC LA COPIE

Laboratoire UNTEL
Zone Industrielle de Labat
69000 Jeunessesou
RCS LYON D 342 260 161

Pharmacie du soleil
E.I. PERON

Date de facture : 01 Août 2010

Paiement : 60 jours date à date

Quantité	Désignation	Prix Tarif Unitaire Hors Taxe	Remise %	Prix Unitaire Hors Taxe	Montant Hors Taxe	Code TVA	Montant de TVA	Montant TTC
12	Crème STOPRID®	12,80 €	5			3	28,60 €	
12	Lotion BELPEAU®	11,60 €	(1)	11,02 €	132,24 €	3	25,92 €	158,16 €
6	Genouillère T2	(2)	2	9,31 €	55,86 €	2		
6	Collier cervical	5,15 €	1		(3)	2	1,68 €	32,28 €

	Taux	Montant	Total HT	
TVA 1	2,1 %		Total TVA	
TVA 2	5,5 %	(4)	Total à payer EUR	(6)
TVA 3	19,6 %	(5)		

Tableau de justification des calculs demandés :

(1)	
(2)	
(3)	
(4)	
(5)	
(6)	

Intitulé de l'épreuve			
E4 -U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES			
Type SUJET	Durée 2h30	Coefficient 4	N° de page/total 8/10

Document 1



A



B



C

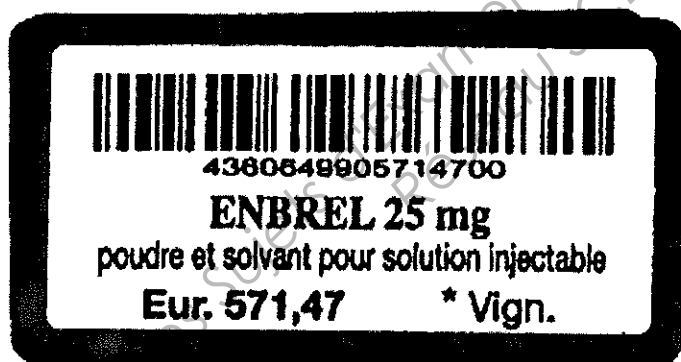


D



E

Document 2



Intitulé de l'épreuve			
E4 -U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES			
Type SUJET	Durée 2h30	Coefficient 4	N° de page/total 9/10

A RENDRE AVEC LA COPIE

Document 1

Mois	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Achats	25	23	30		48
Ventes	8		18	20	
Stock final		4		2	23

Document 2

achats	Montant en €	Montant de la T.V.A. déductible
Montant H.T. des achats à T.V.A. 2,10 %	753 659 €	
Montant H.T. des achats à T.V.A. 5,5 %	103 628 €	
Montant H.T. des achats à T.V.A. 19,6 %	84 786 €	

ventes	Montant en €	Montant de la T.V.A. collectée
Chiffre d'affaire T.T.C. à T.V.A. 2,10 %	1 099 266 €	
Chiffre d'affaire T.T.C. à T.V.A. 5,50 %	156 182 €	
Chiffre d'affaire T.T.C. à T.V.A. 19,6 %	144 864 €	

Document 3

C.A. H.T. à T.V.A. 2,1 % :	% du C.A. H.T. par rapport au C.A annuel :
C.A. H.T. à T.V.A. 5,5 % :	% du C.A. H.T. par rapport au C.A annuel :
C.A. H.T. à T.V.A. 19,6 % :	% du C.A. H.T. par rapport au C.A annuel :
Total C.A. H.T. annuel	

Intitulé de l'épreuve			
E4 -U40 LEGISLATION ET GESTION PROFESSIONNELLES			
Type SUJET	Durée 2h30	Coefficient 4	N° de page/total 10/10